

la cause séparatiste était injuste, a été bien petit. Il en a été autrement dans le Nord. Là on a dit généralement que le Sud avait tort, parce qu'il avait eu recours aux armes avant que M. Lincoln eût pris aucune mesure gouvernementale hostile aux États méridionaux. C'est vrai; mais les discours incendiaires prononcés par lui et ses partisans, les engagements qu'il avait pris vis-à-vis de ses électeurs, la volonté affichée par tout son parti d'augmenter les attributions et la force du pouvoir central, au point de changer les États-Unis dans un État uni, et d'établir de la sorte la suprématie du Nord sur le Sud, étaient des menaces tellement sérieuses et prochaines, qu'il était bien permis aux États méridionaux de se garer contre elles. Pour qu'une guerre qu'en entreprend soit juste, il n'est pas nécessaire d'attendre que les torts soient commis;—ce serait réduire, la plupart du temps, la partie lésée au rôle de victime sans défense;—on peut prendre l'offensive contre un ennemi qui laisse soupçonner, et à plus forte raison, qui proclame qu'il médite des desseins hostiles.

Dans le Missouri toutefois la fidélité à l'Union ne succomba pas de suite. Lorsque tout le Sud était déjà en feu, elle prévalait encore, non pas par ce principe de l'illégitimité de la résistance, mais parce que la résistance devait amener une guerre ou une série de guerres d'extermination. On ne s'arrêta pas cependant à ce parti sans de graves luttes intérieures. Il y eut, surtout à Saint Louis, des heures d'angoisse indescriptible. Dans les premiers temps, les sudistes et les nordistes y firent des efforts surhumains pour entraîner la ville à la sécession ou pour la conserver aux unionistes.

Malgré leurs sympathies pour les principes défendus par le Sud, les prêtres catholiques de Saint-Louis se prononcèrent presque tous, au commencement, contre la séparation. Il y eut même un ecclésiastique,—homme généralement respecté par les protestants comme par les catholiques,—qui fut sur le point d'être écharpé par les sudistes pour s'être opposé publiquement à la sécession. Mais, lorsque la législature du Missouri se fut déclarée contre le Nord, et que le Sud eut remporté ses premières victoires, beaucoup d'ecclésiastiques qui avaient combattu d'abord la séparation, poussés par le désir de voir finir au plus tôt cette lutte fratricide, manifestèrent en plus d'une rencontre, dans des conversations privées, qu'ils ne verraient pas de mauvais œil le Sud ajouter à ses triomphes une victoire décisive qui mit fin aux combats. Tous ceux qui ont été dans ce cas ne peuvent faire le serment exigé, et les ecclésiastiques, en le refusant, doivent renoncer à l'enseignement, à la prédication et à d'autres fonctions du saint ministère.

Le 4 septembre prochain, la nouvelle Constitution, qui prescrit ce singulier serment de loyauté, commence à fonctionner. Aucun prêtre catholique ne fera le serment. Mgr. Kenrick, archevêque de Saint-Louis, homme d'une modération et d'un savoir remarquables, mais aussi d'un courage à toute épreuve, a adressé à son clergé une instruction confidentielle¹. Il y défend de prêter le serment, sous quelque forme qu'il soit présenté. Le serment est intrinséquement mauvais; mais ne le fût-il pas, encore Sa Grandeur ne voudrait-elle pas qu'on le prêtât,

¹ Depuis qu'on essaie de mettre en vigueur la nouvelle Constitution du Missouri, Mgr. Kenrick a tracé publiquement à son clergé la règle de conduite à suivre.